

Commerce extérieur

Le 11 novembre, le Canada a déposé une longue liste des barrières et des restrictions commerciales non tarifaires qui touchaient les produits de l'agriculture et de la pêche. Cela n'a pas particulièrement plu aux Américains, car le monde entier a pu constater qu'ils n'étaient pas des «M. Net» dans le domaine commercial. Cela indiquait au monde que les Américains n'étaient pas aussi en faveur du libre-échange qu'ils le prétendaient. La plupart des articles déposés touchaient les exportations du Canada aux États-Unis. Il ne fait aucun doute que nous avons adopté la stratégie appropriée en déposant cette longue liste à Genève. Les États-Unis ont déposé une courte liste et, après que le Canada ait présenté la sienne, ils ont regretté de ne pas en avoir établi une plus longue.

Pour ce qui est des obstacles non tarifaires, il semble que le Japon, les États-Unis, le Marché commun européen et la Suisse soient d'accord pour établir une série de règles de conduite auxquelles devront se conformer les différents gouvernements. Ces règles s'appliqueront particulièrement à quatre secteurs. Le premier serait celui des politiques d'achat gouvernementales. C'est en partie grâce à elles que les obstacles non tarifaires ont effectivement réussi à nous fermer certains marchés. On pourrait nommer plusieurs pays où les politiques d'achat du gouvernement nous interdisent l'accès à leurs marchés. Si l'on peut faire quelque chose pour établir une sorte de code d'éthique auquel les gouvernements devront se plier, cela fera certainement tomber beaucoup d'obstacles non tarifaires dans ce domaine, ce qui rendrait particulièrement service à l'industrie électronique et aux entreprises qui fabriquent des câbles électriques.

Le deuxième secteur serait celui des subventions, des droits compensateurs et des restitutions au sein de la Communauté européenne. A mon avis, il n'y a pas grande différence entre un tarif et une subvention. Je suis heureux de savoir que ce sujet sera abordé et qu'il en sera question dans le code d'éthique touchant les obstacles non tarifaires. L'évaluation douanière est certainement très, très importante. On s'en sert très souvent dans les échanges entre le Canada et les États-Unis. Cela retarde l'envoi des marchandises. Les obstacles d'ordre technique au commerce, les normes de fabrication notamment, sont une autre forme de barrière non tarifaire. Quant au code d'éthique, on estime généralement qu'il faudra organiser une équipe de surveillance qui devra s'assurer que tous les pays qui ont signé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce s'y conforment bien.

● (1632)

On songe également à modifier les dispositions de l'article 19 de l'Accord. Elles traitent dans le détail des industries qui sont gravement atteintes par les importations. Elles visent à protéger ces industries, mais les mesures à prendre doivent s'appliquer uniformément et toucher les contingents accordés de tous les exportateurs qui vendent à un pays donné. On a laissé entendre à Genève qu'il faudrait modifier l'article 19 de façon que tous les pays puissent agir de façon sélective pour protéger un marché qui semble menacé. Lorsque j'ai discuté de la chose avec M. Long, celui-ci m'a assuré que si tous les pays pouvaient agir de la sorte en conformité de l'article 19, il faudrait établir et mettre à l'épreuve un ensemble de procédés

[M. Horner.]

rigoureux avant qu'ils puissent agir uniformément, car—la chose est évidente—si un pays décidait d'agir uniformément sans se conformer à une méthode particulière, c'est toute la libéralisation des échanges commerciaux qui en souffrirait.

Une voix: Qu'avez-vous dit?

M. Horner: Si le député ignore la signification de ce mot, qu'il consulte le dictionnaire. Le député a parlé de l'industrie du textile et a avoué ignorer pourquoi le Conseil canadien du commerce de détail ne savait plus trop que faire à propos des achats de textiles. Comme je l'ai expliqué à maintes reprises, conformément à l'Accord international sur le textile, nous, Canadiens, devrions tâcher de ne pas conserver de contingentement global plus longtemps que nécessaire. Afin de nous libérer du contingentement global actuellement appliqué dans l'importation du textile, il nous faudrait négocier des ententes bilatérales avec les pays qui exportent au Canada, et nous avions espoir cet automne de pouvoir persuader sept des principaux pays exportateurs de consentir à certains arrangements bilatéraux. J'ai dit au Conseil canadien du commerce de détail et au Conseil du textile que nous tâcherions, au moins jusqu'au 1^{er} janvier, d'établir des ententes bilatérales.

Une voix: Beaucoup trop tard.

M. Horner: C'est discutable. A mon avis, ce n'est pas trop tard. Les commerçants de textile estiment devoir acheter maintenant pour l'automne prochain. Quant à moi, ils peuvent commencer à acheter de l'étranger le 1^{er} janvier, pour l'automne prochain, ou acheter ici au Canada pour la même époque. Nous venons d'invoquer l'article 19 pour prendre des mesures afin de protéger l'industrie de la chaussure canadienne. Nous avons déjà fait beaucoup pour venir en aide à celle des textiles. Bien des producteurs de textile sont reconnaissants de ce qu'a fait le gouvernement pour protéger leur industrie. Celle de la chaussure a beaucoup souffert ces dernières années. En 1970, les producteurs canadiens avaient environ 79 p. 100 du marché; en 1976, ils n'en avaient plus que 58 p. 100; et ces derniers sept ou huit mois, ce pourcentage est tombé à 41 p. 100. C'est pourquoi nous avons agi, aux termes de l'article 19, pour essayer de contenir le flot des importations.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques observations sur ce qu'on pense en général de la vitalité de l'économie canadienne et du dollar de 90c. Je sais que les députés qui siègent en face considèrent la dévaluation du dollar canadien comme un signe de faiblesse de notre économie. Je suppose que maintenant que sa valeur est remontée à 91.2c. ils ne diront certainement pas que c'est un signe de reprise.

M. Stevens: Vous êtes content lorsque le dollar vaut 90c.

M. Horner: Oui, le député a raison de dire que je suis content. Toute personne qui exporte ou qui attache de l'importance à l'exportation devrait s'en réjouir également, car cette dévaluation abaisse le prix d'exportation du bétail, du blé, du pétrole, du gaz, de la pâte, du papier et du bois d'œuvre, bref de tous les produits que nous exportons.

M. Stevens: Et quelle incidence cette dévaluation a-t-elle sur l'inflation?